

Bulletin d'inscription / attestation sur l'honneur (obligatoire)

NOM, Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

N° de carte d'identité

Délivrée le : Par :

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes de déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés. J'accepte et je m'engage à respecter le règlement du vide grenier, ci-après.

Signature

Emplacement minimum accepté : 5 ml / maximum : 15 ml

14 €, les 5 ml

25 €, les 10 ml

35 €, les 15 ml

Règlement du vide grenier

- Ce vide grenier est réservé aux particuliers, avec un nombre de places limité.
- La vente de boissons et la restauration sont exclusivement assurées sur place par l'organisateur, le Ballan Basket Club.
- L'exposant s'engage à respecter la législation en vigueur au moment de la manifestation, en ce qui concerne la vente ou l'échange d'objets sur le domaine public, et notamment l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Les inscriptions se font sur réservation et les emplacements ne sont réservés définitivement qu'à réception du paiement.
- Aucun remboursement ne sera réalisé en cas de désistement ou en cas d'aléa climatique.
- **L'accueil est réalisé à partir de 6h30.** Le placement est effectué au fur et à mesure des arrivées et les emplacements non numérotés réservés jusqu'à 8h00. Si à 8h00, vous n'êtes pas présent, nous nous réservons le droit d'installer un autre exposant à votre place.
- Un seul véhicule moyen (citadine ou berline) est accepté par emplacement de 5 ml. La réservation de 2 emplacements est nécessaire pour tout véhicule de longueur supérieure à 4 ml (SUV, Monospace, berline avec remorque, camping-car ou camion).
- **Pour des raisons de sécurité des exposants et des visiteurs, aucune sortie de l'enceinte du vide grenier ne sera autorisée avant 17h00** (sauf cas de force majeure : toute sortie anticipée devra être validée préalablement avec l'organisateur).
- Les passages dans les allées doivent rester libres pour l'accès aux véhicules d'urgence ou de secours.
- L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.
- **Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement au moment de leur départ de façon à ne rien laisser sur place.**
- L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou refuser un exposant, voire d'expulser un exposant qui ne se soumettrait pas au règlement ci-dessus.

Ne pas jeter sur la voie publique



Crédits photos : Pexels.com. Ne pas jeter sur la voie publique.

Règlement et bulletin d'inscription au dos

À retourner avec le chèque de règlement, avant le 2 septembre 2026, à "Ballan Basket Club", Place du 11 Novembre - 37510 Ballan-Miré

Renseignements et inscriptions

bbc.brocante@outlook.com

06.38.70.09.38. (de 10h à 17h) / 06.24.23.86.94. (de 17h à 19h)

Crédit Mutuel